Transport du grain de l'Ouest-Loi

jusqu'à la limite de la Saskatchewan. Ces quatre immenses exploitations comptaient des milliers de têtes de bétail. Quand le ministre se rendra compte du passé de la province, quand il verra quel tort considérable il a fait à l'élevage de l'Ouest, il sura alors que non seulement il a ruiné une économie mais qu'il a détruit une race d'individus. C'est la race des éleveurs typiques de l'Ouest qu'il aura détruie.

Le tarif du Nid-de-Corbeau constituait une sorte de droit de naissance pour les provinces de l'Ouest. On s'est permis de le modifier non pas dans les intérêts de l'Ouest et voilà qu'on le modifie encore au profit du Canada central. C'est une chose qu'aucun groupe ne peut tolérer.

Limiter les avantages du tarif du Corbeau à un certain nombre de nouvelles cultures est un précédent dangereux pour l'avenir. Qui sait si nous récolterons encore du blé en 1990. La génétique céréalière et la mise au point de variétés et d'espèces nouvelles peuvent réserver de grandes surprises. On pourrait cultiver des fèves fava contenant 42 p. 100 de protéines. Il est possible que l'on mette au point de nouvelles sources alimentaires. Le ministre des Transports (M. Pepin) ne devrait jamais chercher à nous imposer telle culture. Nous devrions parler de toutes les cultures, sans exception. Le transport de toute nouvelle culture devrait être subventionné d'une façon ou d'une autre, parce que le Canada tout entier en profiterait et non pas seulement l'Ouest. Le ministre doit s'accorder cette souplesse.

• (1620)

M. le vice-président: J'hésite à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il pourrait poursuivre du consentement unanime de la Chambre. On ne semble pas vouloir le donner. Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de poursuivre? Je ne pense pas.

M. Malone: Personne n'a dit «non».

M. le vice-président: Parfait. S'il y a consentement unanime, le député peut continuer.

Des voix: D'accord.

M. Malone: Monsieur le Président, étant donné la générosité de la Chambre, je me limiterai à un dernier argument. Je tiens à le faire en présence du ministre. Les dispositions de la loi actuelle qui empêchent les exploitants de nouvelles terres de profiter du tarif du Corbeau sont régressives, car là où les possibilités d'expansion sont énormes, c'est dans le nord du Canada, le nord du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ces régions offrent d'énormes possibilités pour la mise en valeur de nouvelles exploitations agricoles au Canada. Chaque jour, dans le monde, 40,000 enfants de moins de cinq ans meurent de faim. La production alimentaire constitue le besoin le plus pressant de la planète. Le ministre a tort, dans la conjoncture internationale, de vouloir réserver les bénéfices du tarif du Corbeau aux seules terres qui sont actuellement cultivées, en refusant de les appliquer aux exploitations nouvelles. C'est justement à nos régions septentrionales, encore inexploitées mais dont la mise en valeur coûte si cher, qu'il faudrait appliquer les avantages du tarif en vue de les cultiver.

Je remercie la Chambre de son indulgence qui m'a permis de faire valoir ce dernier argument. J'ajoute également que cette mesure législative exigerait de chaque représentant des

Prairies qu'il puisse discourir pendant une heure. Nos interventions ne devraient pas être limitées à dix minutes et, pire encore, ne devraient pas être soumises à la clôture. Il serait dommage que le débat prenne fin sans que les représentants dûment élus puissent faire part de leur analyse. Je trouve inacceptable que le ministre des Transports passe quatre ans à se promener un peu partout pour faire accepter sa politique et que, pendant tout ce temps-là, la Chambre des communes ne puisse pas examiner la mesure en question parce qu'il passe son temps à donner des conférences de presse ou à faire des déclarations à Winnipeg. Si cette mesure est en difficulté, ce n'est pas à cause de la Chambre des communes, mais à cause de la façon de procéder du ministère des Transports. Cette façon de procéder causerait les mêmes difficultés à n'importe quelle autre mesure importante. Si quelqu'un passe quatre ans à parcourir le pays pour faire des déclarations partout, sauf à l'endroit où les faits pourraient être examinés comme il se doit, il s'attire forcément des ennuis, qu'il s'agisse du projet de loi à l'étude, de la constitution, des programmes de santé ou d'autre chose. Les ennuis étaient inévitables, si l'on songe à la facon très tortueuse qu'on a choisie pour présenter cette mesure. Le Parlement est là pour étudier les questions de ce genre. Faut-il donc s'étonner que le ministre se pense maintenant obligé d'agir d'une certaine façon simplement parce qu'il a mal commencé? A la fin du compte, les députés de toutes les régions du Canada devraient s'opposer à cette mesure parce qu'elle cause du tort non seulement à l'Ouest, mais à tout le Canada.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec mon collègue, le député de Crowfoot (M. Malone), selon qui il était tout à fait scandaleux et inutile d'imposer la clôture à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-155 cet après-midi. Si je me rappelle bien, monsieur le Président, le débat sur cette mesure a commencé seulement jeudi dernier et s'est poursuivi vendredi, une petite journée. De toute évidence, le gouvernement avait décidé depuis longtemps d'imposer la clôture à l'étape de la deuxième lecture cet après-midi. C'est à ce moment-là que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a pris la parole pour dire que, même si nous ne disposons plus que d'une dizaine de minutes pour exprimer notre point de vue, les nombreux députés de l'Ouest pour qui cette question revêt la plus haute importance n'auraient même pas l'occasion de le faire.

Si l'on avait eu recours à la clôture dans de telles circonstances il y a à peine trois ans, monsieur le Président, le public aurait protesté énergiquement contre cette façon de mettre fin à la discussion après seulement deux jours de débat à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi qui touche une question aussi importante que le tarif du Nid-de-Corbeau. Cependant, le gouvernement libéral a eu recours à la clôture et à l'attribution de temps tellement de fois que le public y est maintenant habitué. C'est devenu chose courante et cela me déplaît énormément. A mon avis, une question aussi importante mérite bien davantage que deux jours de débat à la Chambre.

Vous vous demandez peut-être, monsieur le Président, pourquoi le député de Western Arctic veut prendre la parole à propos du tarif du Corbeau. J'espère pouvoir faire un apport utile au débat. Je peux envisager cette question de haut, si je puis dire, du point de vue géographique, sinon intellectuel. Après